

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH**

Séance du : 10 juin 2013

Convocation du : 3 juin 2013

**Objet : SERVICES AUX HABITANTS
Mission prévention.**

Convention de partenariat.

L'an deux mille treize, le dix juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Rabou, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Marc Rosenstiel

Etaient présents : M. Barthélémy, A. Chevalier, G. Jullien, M. Mescle, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, F. Roux, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux

Excusés : Francis Reynaud, Claudette Dargot, Guy Pitaval, Brigitte Soulat, Gérard Garcin, Fleur Regord, Patrick Aubin
Roger Fournel remplacé par Michel Lonni
Jean-Marie Bermond remplacé par Magdeleine Sauvebois
Georges Lesbros a donné pouvoir à Michel Mescle

Le Vice-Président Jean-Louis Pelloux rappelle au conseil communautaire que le poste d'éducateur de prévention / animateur de lien social est partagé avec plusieurs Communautés de Communes de la Vallée du Buëch, soit :

- la Communauté de Communes du Laragnais
- la Communauté de Communes du Haut Buëch
- la Communauté de Communes du Serrois

La convention de partenariat formalisant les engagements de chacune des structures a été actualisée pour l'année 2013.

Après en avoir indiqué les principaux termes, le Vice-Président soumet la convention à l'avis des conseillers.

Après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité les termes de la convention relative à la mission prévention, autorisent le Président à la signer et le chargent des démarches administratives correspondantes.

votants : 14 + 1 pouvoir	pour : 15	abstention : 0	contre : 0
--------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20130610-De87_2013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013
Publication : 17/06/2013

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Rabou, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

